



## L'ENSEIGNEMENT PHARMACEUTIQUE AU PORTUGAL. ETUDE DE CAS DE LA FACULTE DE PHARMACIE DE L'UNIVERSITE DE COIMBRA (1902) \*

**PITA, João Rui**<sup>1</sup>; **PEREIRA, Ana Leonor**<sup>2</sup>; col. **RITO, Sara**<sup>3</sup>

<sup>1</sup>PhD, Faculty of Pharmacy and CEIS20 (History of Science Group), University of Coimbra, Portugal. Email: jrpita@ci.uc.pt

<sup>2</sup>PhD, Faculty of Arts (Dep. History) and CEIS20 (History of Science Group), University of Coimbra, Portugal. Email: aleop@ci.uc.pt

<sup>3</sup>Faculty of Pharmacy (master student) and col. CEIS20 (History of Science Group), University of Coimbra, Portugal. Email: rito.sara@gmail.com

Address: CEIS20, Rua Filipe Simões, 33 – 3000-186 COIMBRA - PORTUGAL

### RÉSUMÉ

Les auteurs font l'historique de l'enseignement pharmaceutique au Portugal. Leur recherche se centre essentiellement sur les réformes qui ont marqué la pharmacie dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une période de profondes modifications scientifiques, techniques et professionnelles au niveau de la pharmacie portugaise. Ils effectuent une étude de cas pour l'École/ Faculté de Pharmacie de l'Université en centrant leur attention aussi bien sur l'enseignement que sur la recherche réalisée, ayant pour rideau de fond le contexte politique, social et scientifique.

### ABSTRACT

*Pharmaceutical teaching in Portugal - the case study of the University of Coimbra's Faculty of Pharmacy* — The authors make a record of pharmaceutical teaching in Portugal centering their investigation mainly on the reforms that marked pharmacy in the first half of the XX century, a period of scientific, technical and deep professional changes in Portuguese pharmacy. A case study was completed for the University's School / Faculty of Pharmacy



focusing its attention not only on the teaching but also the investigation accomplished, having the political, social and scientific context as a background.

## **1. CARACTERISATION DE LA PHARMACIE AU PORTUGAL DANS LA PREMIERE MOITIE DU XX<sup>E</sup> SIECLE**

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il y a plusieurs thèmes qui caractérisent la pharmacie au Portugal. Plusieurs questions correspondaient à des préoccupations profondes des pharmaciens portugais dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. C'est surtout à partir des années 30 du XX<sup>e</sup> siècle qu'ont commencé à être promulguées par le Gouvernement, après la révolution du 28 mai 1926, diverses mesures normalisatrices de l'exercice de la profession pharmaceutique au Portugal et de la production, importation et commerce de médicaments. C'est durant le dénommé régime "Estado Novo" (État Nouveau) qu'ont été promulguées les mesures législatives normalisatrices de la pharmacie au Portugal qui représentent la base de l'organisation pharmaceutique contemporaine(1).

### **1.1. L'INDUSTRIALISATION DU MÉDICAMENT**

La première grande industrie pharmaceutique portugaise a surgi en 1891. Il s'agissait de la "Compagnie Portugaise d'Hygiène", fondée à Lisbonne. Le Portugal ne pouvait pas concurrencer, pour des raisons d'ordre économique, technique et scientifique, d'autres pays européens plus prospères. L'industrie pharmaceutique portugaise fût développée dans le cadre des limitations du pays. On souhaitait qu'elle produise des médicaments pour le Portugal et pour les colonies, rendant ainsi le pays auto suffisant en médicaments. Beaucoup de questions se sont posées concernant les médicaments industrialisés : s'ils étaient dangereux; s'ils étaient de moindre qualité que les médicaments produits de façon artisanale; si l'on devait importer



également des médicaments étrangers; si l'on devait ou pas fixer au Portugal des industries étrangères; si l'industrie pharmaceutique portugaise devait être protégée face à l'implantation d'industries étrangères au Portugal, etc. Ces problèmes furent amplement discutés au Portugal.

Avec l'industrialisation du médicament les pharmacies d'officine cessèrent d'être un lieu de production exclusive de médicaments. La production artisanale commença à laisser place à la production industrielle. Le développement de la biologie, de la pharmacie chimique, de la synthèse chimique, de la technologie pharmaceutique et l'apparition de nouvelles formes pharmaceutiques comme, par exemple, les capsules, les comprimés et les injectables eurent des conséquences non seulement sur le plan technique et scientifique, mais aussi, au niveau de l'exercice professionnel.

Les industries pharmaceutiques ont surgi comme de nouveaux endroits pour l'exercice de la profession. Celles-ci engendrent de nouvelles logiques d'entreprise distinctes du fonctionnement des pharmacies. La publicité devient fondamentale et décisive pour le médicament. La relation d'autres professionnels avec les médecins, ainsi que celle des patients avec le médicament est modifiée(2).

Au Portugal, surgit alors une législation ayant trait à la production de médicaments et aussi à l'importation et à l'exportation de médicaments et leur commercialisation. En 1940, fût fondée la "Commission Régulatrice des Produits Chimiques et Pharmaceutiques", organisme de l'État, première institution vraiment moderne consacrée à la régulation des questions liées à la production, l'importation et l'exportation et la commercialisation de médicaments(3).

## 1.2.LA PHARMACIE D'OFFICINE

L'industrialisation du médicament a modifié l'exercice professionnel dans les pharmacies d'officine. Petit à petit, les pharmacies ont cessé de produire des médicaments pour devenir essentiellement des lieux de vente. Au Portugal, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs questions préoccupaient les pharmaciens et l'État même: la question de la propriété de la pharmacie (si elle devait appartenir exclusivement ou pas au pharmacien); l'exercice illégal de la profession; la concurrence d'autres professionnels tels que les droguistes, auxiliaires de pharmacie non habilités, médecins, etc. car ceci constituait un grave problème de santé publique; la distribution géographique et démographique des pharmacies au niveau du pays; le manque de régulation de l'exercice professionnel qui exigeait des inspections de l'exercice professionnel pharmaceutique plus serrées.

En effet, en 1932, des 1.300 pharmacies existantes dans le pays, tout indique que seulement 800 fonctionnaient en conditions légales. Ceci a constitué une forte préoccupation pour les pharmaciens portugais, car l'on était bien conscient que la profession ne devait être exercée que par des personnes habilitées à cette fonction — les pharmaciens — pour des raisons de nature technique, scientifique et de protection de la santé publique. La préparation des médicaments et leur approvisionnement au public constituaient matière d'intérêt capital dans le cadre de la santé publique. D'où la législation promulguée dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle relative au fonctionnement des pharmacies, de l'inspection, du régime de la propriété, etc.

La limitation du nombre de pharmacies représentait un autre problème. Le Portugal était un pays ayant un excès de pharmacies, surtout dans des villes comme Lisbonne ou Porto. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Lisbonne avait approximativement le même nombre de pharmacies que la Suède et la Norvège et moins 26 pharmacies que le Danemark. Lisbonne avait plus de



pharmacies que Berlin et plus de la moitié que celles existantes à Paris. Il y avait une grande pression de la part des pharmaciens en ce qui concerne la limitation du nombre de pharmacies dans le pays, comme c'était également le cas dans d'autres pays européens au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les raisons énoncées étaient les suivantes : d'un côté, une garantie économique minimale pour chaque pharmacie; de l'autre, éviter la concurrence déloyale entre pharmacies et par conséquent une perte de prestige de la profession; finalement, garantir une distribution uniforme des pharmacies entre la population, pour le bien de la santé publique.

Entre la législation qui a le plus marqué l'exercice pharmaceutique, au Portugal, ayant reçu le plus d'applaudissements de la "Société Pharmaceutique Lusitanienne" (institution fondée en 1835 et défenderesse des intérêts de la classe pharmaceutique), il faut mentionner : le Décret n°9.431, du 6 février, mais surtout le Décret n° 12.477 du 12 octobre 1926 qui réorganise les Services de Santé et crée l'Inspection de l'Exercice Pharmaceutique et le Décret n° 13.470 qui a réglementé l'exercice de la profession pharmaceutique et qui est fortement normalisateur de l'exercice professionnel pharmaceutique. Pour l'élaboration de cette législation, les influences de la susmentionnée "Société Pharmaceutique Lusitanienne" et d'autres organisations professionnelles comme le "Centre Pharmaceutique Portugais" (Porto), "Association des Pharmaciens Portugais" (Lisbonne), "Association des Pharmaciens du Centre du Portugal" (Coimbra), "Union des Pharmaciens du District" (Braga), "Centre Pharmaceutique de l'Algarve" (Faro). En 1929, le Décret n° 17.636 du 19 novembre apporta quelques modifications profondes à l'exercice professionnel pharmaceutique car il permettait l'accès à la profession à ceux qui n'étaient pas habilités, une situation qui fût corrigée, en 1933, par le Décret n° 23.422 du 29 décembre qui, dans le cas spécifique des pharmacies, permît à nouveau que seuls les pharmaciens exercent la profession. Ces diplômes ne furent révoqués qu'en 1968, par le Décret-loi n° 48.547, du 27 août 1968, diplôme qui réglemente l'exercice



pharmaceutique au Portugal. En 1965, une nouvelle législation fût promulguée ayant trait à la propriété de la pharmacie (Loi n° 2.125) qui renforce l'idée que la propriété de la pharmacie doit revenir exclusivement au pharmacien ou à une société de pharmaciens. En 1962, fût établi le régime d'organisation et de fonctionnement des pharmacies hospitalières au Portugal. Les conséquences du nouvel ordre politique et du nouvel ordre pharmaceutique qui était alors établi furent nombreuses, notamment, l'organisation corporative de la pharmacie. En 1938, fût fondé le *Grémio Nacional das Farmácias (Groupement National des Pharmacies)* et, en 1935, le Syndicat National des Pharmaciens qui succéda à l'ancienne "Société Pharmaceutique Lusitanienne ". Un autre point qu'il importe de mentionner est le lancement de la carte professionnelle en 1939 et son règlement.

### **1.3. AUTRES PROBLEMES DE SANTE PUBLIQUE ET ELARGISSEMENT DU ROLE DU PHARMACIEN**

La falsification de médicaments, la qualité et l'analyse des aliments, la qualité et l'analyse des eaux, la production de vaccins, les analyses de produits toxiques correspondaient à certaines questions qui avaient besoin d'une réponse urgente.

De par la formation scientifique et technique acquise, les pharmaciens étaient à même de répondre de façon adéquate à ces problèmes. Le pharmacien portugais s'est progressivement adapté aux nouvelles réalités scientifiques et professionnelles en concomitance avec les avancées dans le cadre de la santé publique. En réalité, la formation du pharmacien lui conférait des compétences pour travailler non seulement à la préparation des médicaments, mais aussi comme spécialiste des analyses appliquées à la santé publique. Il suffit de parcourir divers journaux de l'époque (transition du XIX<sup>e</sup> siècle vers le XX<sup>e</sup> siècle) comme la *Gazeta de Pharmacia, Jornal da Sociedade Pharmaceutica Lusitana, Boletim Pharmaceutico, Revista*



*Chimico-Pharmaceutica*, et plus tard, *A Acção Farmacêutica* et *Notícias Farmacêuticas*, pour vérifier l'implication du pharmacien dans des analyses d'intérêt pour la santé publique.

À l'instar de ce qui se passait à l'étranger, au Portugal surgissent aussi divers laboratoires d'analyses chimiques et microbiologiques appliquées à la santé publique ayant justement pour objectif d'effectuer des analyses cliniques mais, aussi, d'analyser et de normaliser les aliments, les eaux, etc. Il faut aussi souligner la préoccupation envers les questions de santé publique relatives aux colonies que le Portugal possédait en Afrique et en Orient.

Une autre question importante à souligner et qui représentait une forte préoccupation pour les pharmaciens et les médecins portugais est celle de la nouvelle édition de la pharmacopée portugaise. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, existait l'édition de 1876 de la pharmacopée. À une période de grandes modifications scientifiques et techniques médicales et pharmaceutiques il était pour eux nécessaire d'éditer une nouvelle pharmacopée. La nouvelle édition n'a surgi qu'en 1935. Des raisons d'ordre politique, scientifique, institutionnel et corporatif ont été à la base du maintien pendant près de six décennies de la pharmacopée de 1876 en tant que pharmacopée officielle(4).

## **2.L'ENSEIGNEMENT PHARMACEUTIQUE AU PORTUGAL DANS LA PREMIERE MOITIE DU XX<sup>E</sup> SIECLE**

En 1902, (Charte de Loi du 19 juillet et Règlement du 27 novembre) l'enseignement de la pharmacie au Portugal fût réorganisé dans les trois Écoles de Pharmacie du pays. La loi a établi l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques, objet de forte polémique, qui servait à financer l'enseignement pharmaceutique. Pour la première fois, au Portugal, l'enseignement pharmaceutique fût considéré supérieur.



Par Décret du 26 mai 1911 et Règlement du 18 août, l'enseignement de la pharmacie fût reformulé et devînt autonome par rapport aux Facultés de Médecine et à l'enseignement médical.

En 1918, le Décret n° 4.653 a réorganisé à nouveau l'enseignement pharmaceutique dans les trois Écoles du pays, à travers une nouvelle réforme d'études.

En 1919 (Décret n° 5.463), les Écoles de Pharmacie ont commencé à concéder un diplôme au niveau de la Maîtrise.

En 1921, les Écoles de Pharmacie de Lisbonne, Porto et Coimbra (Décret n° 7.238 et Décrets n° 7.355 (Porto); 7.668 (Coimbra); 7.700 (Lisbonne)) ont acquis le statut de Facultés.

L'enseignement pharmaceutique fût à nouveau remodelé après la nouvelle réforme en 1926 (Décret n° 12.698) et en 1928, la Faculté de Pharmacie Coimbra cessa d'exister (Décret n° 15.365). En 1930, les Facultés de Pharmacie ont été réorganisés à travers le Décret n° 18.432 et en 1932 (Décret n° 21.853). L'enseignement de la pharmacie fût réformé : les Écoles de Pharmacie furent créées à l'Université de Coimbra et à l'Université de Lisbonne ; la Faculté de Pharmacie de Porto est maintenue. Cet état de choses a continué jusqu'en 1968, année où furent rétablies les Facultés de Pharmacie de Lisbonne et de Coimbra.

### **3.L'ENSEIGNEMENT PHARMACEUTIQUE A L'ECOLE DE PHARMACIE DE COIMBRA (1902)**

#### **3.1. LA RÉFORME DE 1902**

En 1902, pour la première fois au Portugal, l'enseignement pharmaceutique fût considéré supérieur et pour la première fois le cursus fût structuré en deux ans, étant alors enseignées quatre disciplines (deux disciplines par an), se rapprochant ainsi du plan d'études de



Pharmacie d'autres cursus de l'Université. Cette réforme ne se centra pas seulement sur le plan d'études. Ce fût aussi une réforme de l'enseignement et une réforme des Écoles de Pharmacie qui s'appliqua aux Écoles de Pharmacie de Lisbonne, Porto et Coimbra(5).

Bien que l'enseignement pharmaceutique ait continué à être dépendant de la Faculté de Médecine de Coimbra et des Écoles Médicales et Chirurgicales de Lisbonne et de Porto, cette réforme du plan d'études mît fin à la double voie d'accès à la profession, établie par la réforme de l'enseignement pharmaceutique de Passos Manuel, en 1836.

Dans le plan d'études de 1836, ceux qui souhaitaient être pharmaciens pouvaient suivre une des deux voies :

- a) s'inscrire à une des trois Écoles de Pharmacie du pays, pratiquer la pharmacie dans une pharmacie ouverte au public, sous l'orientation du pharmacien propriétaire de la pharmacie, et à la fin effectuer un examen à l'École de Pharmacie;
- b) s'inscrire à une des Écoles de Pharmacie et suivre le plan d'études établi. Les premiers étaient pharmaciens de 2<sup>de</sup> classe et les derniers, ceux qui fréquentaient l'enseignement régulier, étaient désignés par pharmaciens de 1<sup>ère</sup> classe.

Toutefois, les deux habilitations rendaient possible exactement le même exercice professionnel. La réforme de 1902 a uniformisé l'enseignement de la pharmacie. C'est-à-dire : tous ceux qui souhaitaient devenir pharmaciens devaient suivre le régime d'études des Écoles de Pharmacie.

### **3.2. L'ADMISSION A L'ECOLE DE PHARMACIE**

La réforme d'études de 1902 a introduit des nouveautés au niveau du plan d'habilitations d'entrée par rapport à la réforme de 1836 quoiqu'elle n'établisse pas une voie unique d'accès.

Il y avait plusieurs possibilités d'accès aux Écoles de Pharmacie: de la pratique

professionnelle au cours complémentaire des lycées, en passant par des habilitations intermédiaires, comme par exemple, le cours général des lycées et trois années de pratique pharmaceutique. Il fût ainsi établi un régime transitoire qui permettait aux professionnels pharmaciens ayant un diplôme obtenu à travers l'ancienne réforme de suivre le nouveau cursus de pharmacie.

### **3.3. L'ORGANISATION DU COURS**

Moyennant la réforme de 1902, la formation de pharmaciens est orientée selon de nouvelles valeurs :

- a) rapprochement de son organisation à d'autres cursus supérieurs, notamment le cursus de médecine;
- b) valorisation institutionnelle du cursus; investissement dans la qualification du personnel enseignant (professeurs titulaires de chaire et professeurs remplaçants), préparateurs et administratifs;
- c) organisation des organes de l'École (Direction et Conseil Scolaire); nouvelles méthodes d'enseignement avec des cours théoriques, démonstration expérimentale et travaux pratiques;
- d) évaluation écrite et orale; examens par disciplines et examen général.

La réforme de 1902 établissait encore : le modèle de concours pour les enseignants et autres techniciens des Écoles de Pharmacie; les critères auxquels devaient obéir les installations; l'organisation de la bibliothèque; l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques. Cet impôt consistait en l'application d'une taxe aux spécialités pharmaceutiques (nationales et étrangères) et aux eaux minérales et médicinales. Les sommes ainsi obtenues étaient destinées au financement de l'enseignement pharmaceutique, ce qui causa une énorme polémique entre la classe professionnelle pharmaceutique.



La communauté pharmaceutique a assumé la réforme de 1902 comme la réforme possible et non comme la réforme idéale. La réforme de 1902 fût comprise comme un premier pas vers l'élévation du cursus de pharmacie et sa mise à niveau par rapport aux autres cursus supérieurs. Pour les gouvernants, la réforme de l'enseignement pharmaceutique de 1902 représentait une élévation significative de la qualité de la formation des pharmaciens portugais.

### **3.4. LE PLAN D'ÉTUDES**

Le cursus pharmaceutique établi par la réforme 1902 fût structuré de la façon suivante :

1ère année :

1ère discipline : Histoire Naturelle des Drogues. Posologie. Pratique de Laboratoire;

2ème discipline : Pharmacie Chimique, Analyses Microscopiques et Chimiques Appliquées à la Médecine et à la Pharmacie. Pratique de Laboratoire.

2ème année :

3ème discipline: Pharmacotechnie, Stérilisations et Pratique de Laboratoire Pharmaceutique;

4ème discipline: Analyses Toxicologiques, Chimie Légale, Modifications et Falsifications de Médicaments et Aliments. Pratique de Laboratoire Chimique.

La réforme de 1902 prévoyait encore l'existence d'un "Cursus Auxiliaire de Déontologie et Législation Pharmaceutique", facultatif et qui devait être enseigné par le professeur remplaçant.



En analysant les disciplines, nous avons vérifié que la dimension analytique appliquée à la santé publique a été mise en valeur. Rappelons que la falsification des aliments, des médicaments, le problème des empoisonnements, les analyses de produits toxiques, les analyses et la qualité des eaux représentaient de fortes préoccupations au niveau de la santé publique. En fournissant aux pharmaciens un ensemble de savoirs scientifiques, afin qu'ils travaillent dans ces domaines, l'État attribuait à ce groupe professionnel des compétences qui se reflétaient dans leurs pratiques au niveau de la santé publique.

Lors de la réforme de 1902, on renforçait la dimension pharmaceutique relative au médicament, de l'étude des drogues jusqu'à la domination de la technique pharmaceutique. On signalera aussi l'enseignement des stérilisations, une matière en rapport avec les questions de la microbiologie, bien que l'enseignement de la bactériologie ne soit pas effectué moyennant une discipline autonome, il y a eu une certaine préoccupation à mettre en rapport l'enseignement avec le développement industriel pharmaceutique, quoique d'une façon très légère. Ce n'est que lors des réformes suivantes que l'on prête davantage d'attention à cette question.

Le "Cursus Auxiliaire de Déontologie et Législation Pharmaceutique" s'imposait en vertu des exigences législatives et normalisatrices qui se faisaient sentir dans l'exercice de la profession pharmaceutique, mais aussi comme outil déontologique et juridique pour le pharmacien portugais.

### **3.5. LE CORPS ENSEIGNANT**

Le corps enseignant de l'École de Pharmacie durant la réforme de l'enseignement de 1902 était le suivant :

—1903/04:



1<sup>ère</sup> discipline: Poste vacant. Régisseur: Lúcio Martins da Rocha, Professeur Titulaire de Chaire de la Faculté de Médecine de l'Université de Coimbra, Chaire de Matière Médicinale et Pharmacie

2<sup>ème</sup> discipline: Poste vacant. Régisseur: Francisco José de Sousa Gomes, Professeur Titulaire de Chaire de la Faculté de Philosophie, chaire de Chimie Inorganique

3<sup>ème</sup> discipline: Vicente José de Seïça

4<sup>ème</sup> discipline: Joaquim dos Santos e Silva

Professeur Remplaçant: Vacant

—1904/05 a 1906/07:

1<sup>ère</sup> discipline: Manuel José Fernandes Costa

2<sup>ème</sup> discipline: José Cypriano Rodrigues Diniz

3<sup>ème</sup> discipline: Vicente José de Seïça

4<sup>ème</sup> discipline: Joaquim dos Santos e Silva

Professeur Remplaçant: Victor Henriques Aires Mora

—1907/08 a 1910/11:

1<sup>ère</sup> discipline: Manuel José Fernandes Costa

2<sup>ème</sup> discipline: José Cypriano Rodrigues Diniz

3<sup>ème</sup> discipline: Vicente José de Seïça

4<sup>ème</sup> discipline: Francisco José de Sousa Gomes

Professeur Remplaçant: Victor Henriques Aires Mora

La formation de base des professeurs était surtout la pharmacie et la médecine. Certains avaient essentiellement des préoccupations académiques; leurs activités scientifiques n'étant pas significatives ; d'autres développaient également une activité scientifique à travers la publication de plusieurs travaux.

De ceux qui ont réalisé une oeuvre scientifique se détache Joaquim dos Santos e Silva, pharmacien qui a gagné une renommée dans le domaine des analyses appliquées à la santé publique, en particulier des eaux et des aliments, ayant même publié le premier traité de chimie analytique au Portugal. Santos e Silva a eu l'occasion d'effectuer un stage en Allemagne auprès de Tollens et Kekulé et naturellement ce qu'il a appris s'est beaucoup reflété dans sa dynamique scientifique et ses publications.

### **3.6. LES MANUELS D'ENSEIGNEMENT**



La littérature scientifique suggérée aux étudiants était, en grande partie, d'origine étrangère. Nous n'avons trouvé que trois ouvrages portugais: la *Pharmacopêa Portuguesa* (La Pharmacopée Portugaise)(la troisième pharmacopée officielle portugaise, 1876), l'ouvrage de Júlio Sacadura Botte, médecin professeur de la Faculté de Médecine, *Pharmacia. Elementos de Pharmacotechnia* ( Pharmacie. Éléments de Pharmacotechnie) et de Joaquim dos Santos e Silva, *Elementos de analyse chimica qualitativa* (Éléments d'analyse chimique qualitative).

Tous les autres ouvrages recommandés étaient étrangers et tous édités en langue française. Les manuels étrangers étaient les suivants:

E. Collin — *Précis de matière médicale*;

Crollas; Moreau — *Pharmacie Chimique*;

L. Prunier — *Médicaments chimiques*;

Edmond Dupuy — *Cours de Pharmacie* (2<sup>ème</sup> éd);

J. Tarbouriech — *Technique des analyses chimiques*;

Fonzes-Diacon — *Précis de toxicologie*.

L'indication d'ouvrages étrangers démontre une certaine insuffisance dans la production scientifique portugaise, mais c'est toutefois une pratique universitaire courante. Pour les étudiants qui ont fréquenté la réforme de 1902, l'étude moyennant des manuels mis à jour, quoique en langue française, était une condition primaire pour leur qualification.

### **3.7. LES ÉTUDIANTS**

Entre 1902 et 1911, furent enregistrés sur le livre d'inscriptions du cursus de pharmacie de l'École de Pharmacie de l'Université de Coimbra, 105 étudiants.



Il existe une variété significative d'origine scolaire des étudiants en pharmacie, surtout des pharmaciens habilités par le régime d'études de 1836 et des étudiants de l'ancien régime qui se sont inscrits pour être habilités par le nouveau régime d'études.

En moyenne, il y a douze étudiants par année scolaire. Un nombre réduit lorsque comparé à celui d'autres Facultés de l'Université de Coimbra.

Toutefois, dans le livre des examens finaux, on retrouve 257 registres non seulement des examens des étudiants réguliers mais aussi de tous les autres du régime transitoire stipulé par la réforme de 1902. Les étudiants examinés étaient pour la plupart du sexe masculin, une majorité écrasante, il n'y avait que 7 femmes.

À l'époque, l'École de Pharmacie essayait de s'affirmer dans le panorama universitaire. Mais les études pharmaceutiques étaient un support consistant pour la professionnalisation pharmaceutique au Portugal. Il y avait une certaine prise de conscience du fait que seulement avec des études semblables à d'autres cursus universitaires, le pharmacien portugais pouvait aspirer à une ascension dans la hiérarchie des professions liées à la santé. Ce n'est qu'avec un support scientifique et technique compatible avec les exigences de la problématique médicamenteuse que le pharmacien portugais pouvait aspirer à une position importante dans la hiérarchie professionnelle.

Mais il faut dire que cette question n'a pas été pacifique entre les pharmaciens portugais.

## **CONCLUSION**

La pharmacie, au Portugal, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, fût marquée par de nombreuses préoccupations scientifiques, techniques et professionnelles.

C'est surtout à partir des années 30 que sont lancées les fondations du modèle moderne d'organisation de la pharmacie portugaise.



Il n'y a pas toujours eu d'unanimité d'opinions entre les pharmaciens, ni même, une convergence entre les intérêts des États et les intérêts du corps professionnel pharmaceutique. C'est dans ce contexte que surgit et se développe la réforme de l'enseignement pharmaceutique de 1902 et qui a ouvert les portes à une série de réformes de l'enseignement de la pharmacie au Portugal.

La réforme de 1902, bien qu'elle n'ait pas été considérée par les classes dirigeantes pharmaceutiques comme la réforme idéale fût la réforme possible. La nouvelle organisation de l'enseignement pharmaceutique a fortifié l'autorité scientifique et le pouvoir social des pharmaciens portugais.

La réforme de 1902 a introduit un ensemble de savoirs scientifiques et techniques qui rendaient possible une meilleure action au niveau sanitaire public. De nouveaux savoirs qui ont configuré de manière différente les diverses questions, comme par exemple, l'élargissement du champ d'action des pharmaciens, la dénonciation de l'exercice illégal de la profession et la question de l'exigence de la rigueur scientifique dans la préparation des médicaments.

## MANUSCRIPTS

### **Archive de l'Université de Coimbra, Portugal — AUC**

—Escola de Pharmacia. Exames de 1<sup>a</sup> e 2<sup>a</sup> classes — Livro — AUC-IV-1<sup>a</sup>D-4-2-97

—Escola de Pharmacia. Documentos de matrícula, 1902/03; 1903/04—Livro—AUC—D-CV-4-27 (IV-1<sup>a</sup>D-12-1)

—Escola de Pharmacia. Documentos de matrícula, 1904/05; 1905/06—Livro—AUC—D-CV-4-28 (IV-1<sup>a</sup>D-12-1)

—Escola de Pharmacia. Documentos de matrícula, 1906/07; 1907/08—Livro—AUC—D-CV-4-29 (IV-1<sup>a</sup>D-12-1)

—Escola de Pharmacia. Documentos de matrícula, 1908/09; 1909/10—Livro—AUC—D-CV-4-30 (IV-1<sup>a</sup>D-12-1)

—Escola de Pharmacia. Documentos de matrícula, 1910-1911; 1911-1912; 1912-1913—Livro—AUC—D-CV-4-31 (IV-1<sup>a</sup>D-12-1)

—Escola de Pharmacia. Registo dos Pontos para Concursos—Livro—AUC—IV-2<sup>a</sup>E-9-3-37.



## Faculté de Pharmacie de l'Université de Coimbra

—Actas das sessões do Conselho Escolar (1903-1911)

### BIBLIOGRAPHIE

—PITA, João Rui — "A farmácia em Portugal: de 1836 a 1921. Introdução à sua história. Parte I. Ensino farmacêutico e saúde pública — formação e actividade dos farmacêuticos portugueses", *Revista Portuguesa de Farmácia*, 49(1)Jan.-Mar., 1999, pp. 11-20.

—PITA, João Rui — "A farmácia em Portugal: de 1836 a 1921. Introdução à sua história. Parte II. Exercício profissional, industrialização do medicamento e literatura farmacêutica", *Revista Portuguesa de Farmácia*, 49(2)Abr.-Jun., 1999, pp. 61-70.

—PITA, João Rui — "Ciências médico-farmacêuticas e normalização social". In: RIBEIRO, Maria Manuela Tavares (Coord.) — *Portugal — Brasil. Uma visão interdisciplinar do Século XX. Actas do Colóquio, 2 a 5 de Abril de 2003*, Coimbra, Quarteto, 2003, pp. 405-436.

—PITA, João Rui — "Sanitary normalization in Portugal: pharmacies, pharmacopoeias, medicines and pharmaceutical practices (19th-20th Centuries)". In: ABREU, L. (Ed.) — *European Health and Social Welfare Policies*, Brno, Compostela Group of Universities/PhoenixTN, European Thematic Network on Health and Social Welfare Policies (Prepared in cooperation with the Brno University of Technology-Vutium Press, 2004, pp. 434-453.

—PITA, João Rui — "História da profissão farmacêutica em Portugal. Alguns problemas e reflexões". In: AGUIAR, António Hipólito (Coord.), *Farmacêuticos 2015. Uma reflexão sobre a evolução da profissão*, Lisboa, AJE-Sociedade Editorial, 2005, p. 20-40.

—PITA, João Rui — "Dos manipulados à indústria dos medicamentos: ciência e profissão farmacêutica em Portugal (1836-1921)". In: *História ecológico-institucional do corpo*, Coimbra, Imprensa da Universidade, 2006, pp. 29-50.

—PITA, João Rui; BROJO, A. Pinho — "Subsídios para a História do ensino farmacêutico na Universidade de Coimbra, no período de 1902 a 1988", *Boletim da Faculdade de Farmácia de Coimbra*, 13(1)1989, pp. 7-35.

—PITA, João Rui; PEREIRA, Ana Leonor — "No centenário da reforma do ensino farmacêutico de 1902: jogo de saberes e afirmação de poderes. Estudo de caso da Escola de Farmácia da Universidade de Coimbra". In: *Revista Portuguesa de Farmácia*. 52(1)2003 supl., p. 30.

—PITA, João Rui ; PEREIRA, Ana Leonor — "A Europa científica e a farmácia portuguesa na época contemporânea", *Estudos do Século XX*, 2, 2002, pp. 231-265.

—PITA, João Rui ; PEREIRA, Ana Leonor — "Saberes e micropoderes às portas do séc. XX. Na rota da identidade farmacêutica: o caso coimbrão". In: *Rotas da Natureza. Cientistas, viagens, expedições e instituições*, Coimbra, Imprensa da Universidade, 2006, pp. 169-174.



\*Project de recherche: *História Ecológico-Institucional do Corpo (1900-1950). O caso português* (Fundação para a Ciência e a Tecnologia, F.C.T.—POCTI/HAR/49941/2002) et Linha 2: *Ciências, Tecnologias e Práticas de Saúde — Farmácia, medicamento e terapêuticas em Portugal no século XX* (Fundação para a Ciência e a Tecnologia, F.C.T.—CEIS20)